

## CADRE D'UNE MISSION AUPRES DE LA DAREIC - REFERENT ACADEMIQUE POUR LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE -

La mission de l'enseignant référent académique pour la Coopération franco-allemande s'inscrit dans la politique d'ouverture internationale de l'académie définie par Madame la Rectrice, et mise en œuvre par la Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC).

L'enseignant référent académique pour la Coopération franco-allemande est chargé, sous l'autorité de la Déléguée Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération, du développement et du suivi des actions franco-allemandes au sein de l'académie d'Orléans-Tours.

En collaboration étroite avec la DAREIC, l'enseignant référent académique pour la Coopération franco-allemande devra :

- **Conseiller** les établissements scolaires dans leur projet d'ouverture à l'international,
- **Communiquer** sur la convention de partenariat éducatif entre l'académie d'Orléans-Tours et le Land de Saxe-Anhalt,
- **Aider** les établissements dans leur recherche pour identifier un établissement partenaire en Allemagne et en particulier en Saxe-Anhalt,
- **Accompagner** les équipes éducatives dans la construction et la mise en place de leur partenariat scolaire allemand,
- **Informier** les enseignants sur les programmes d'échanges d'élèves franco-allemands et les programmes bilatéraux franco-allemand,
- **Informier** les enseignants sur les outils (tels que la plateforme télé-tandem de l'OFAJ et le portail européen e'Twinning) permettant de mettre en place des actions de mobilité virtuelle,
- **Publier** sur les pages Internet de la DAREIC les ressources relatives à la coopération franco-allemande,
- **Valoriser** les actions franco-allemandes en favorisant leur visibilité et la médiatisation des projets sur le site DAREIC, EXPERITHEQUE, etc.

### Moyens :

Dans le cadre de cette mission à la DAREIC le chargé de mission bénéficiera d'une (1) IMP taux 4 et du remboursement de ses frais de déplacements aux différentes réunions et commissions auxquelles il participera, après avoir obtenu l'accord de la DAREIC.